

## TARIFS 2011 – 2012

### Tarifs EXTERNAT / DEMI-PENSION

	Maternelle	Primaire	Collège Lycée	Lycée Technologique
Contribution annuelle familles	450,00 €	513,00 €	645,00 €	675,00 €
Assurance scolaire (Cf. doc. rentrée)	7,30 €	7,30 €	7,30 €	7,30 €
Cotisation A.P.E.L. (1)	21,00 €	21,00 €	21,00 €	21,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>478,30 €</b>	<b>541,30 €</b>	<b>673,30 €</b>	<b>703,30 €</b>

#### Modalités de règlement

	Maternelle	Primaire	Collège Lycée	Lycée Technologique
Prélèvement mensuel sur 10 mois	47,83 €	54,13 €	67,33 €	70,33 €
Règlement trimestriel	1 <sup>er</sup> trim 178,30 €	199,30 €	243,30 €	253,30 €
	suivants 150,00 €	171,00 €	215,00 €	225,00 €

#### CANTINE

	Maternelle	Primaire	Collège Lycée	Lycée Technologique
Prix du ticket de cantine	5,40 €	5,40 €	5,80 €	5,80 €

#### GARDERIE / ÉTUDE

	Maternelle	Primaire
Ticket garderie / étude après 17 h (un ticket par jour de présence)	1,50 €	1,50 €

#### RÉDUCTIONS

- Réduction famille nombreuse : 50 % de la contribution annuelle des familles pour le 3<sup>ème</sup> enfant inscrit dans l'établissement, 100 % à partir du 4<sup>ème</sup> enfant.
- Réduction pour le personnel de l'Enseignement Catholique : 50 % de la contribution annuelle des familles sur justificatif.

**TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ EN TOTALITÉ.**

### Tarifs INTERNAT

	Collège Lycée	Lycée Technologique
Contribution annuelle des familles	645,00 €	675,00 €
Frais annuels de pension	3 096,00 €	3 096,00 €
Assurance scolaire (Cf. doc. rentrée)	7,30 €	7,30 €
Cotisation A.P.E.L. (1)	21,00 €	21,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 769,30 €</b>	<b>3799,30 €</b>
Prélèvement mensuel sur 10 mois	376,93 €	379,93 €
Règlement trimestriel (3 fois)	1 <sup>er</sup> trimestre 1 275,30 € Suivants 1 247,00 €	1 285,30 € 1 257,00 €

### CLASSE D'ACCUEIL 2-3 ans

Participation financière annuelle	920 €
Prix du repas (ticket de cantine)	5,40 €
Assurance scolaire (Cf. doc. rentrée)	7,30 €

*Règlement par chèque ou prélèvement mensuel.*

- (1) La **COTISATION A.P.E.L.** (Association des Parents d'Elèves) : 21 € par an et par famille, n'est pas obligatoire. Elle sera supprimée sur demande expresse des familles avant le 18 septembre 2011 impérativement.